

Morges, le 20 mai 2019

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames, Messieurs les syndics,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes sont convoqués en séance ordinaire du
Conseil intercommunal

**Jeudi 20 juin 2019 à 19h00,
à la grande salle de Féchy**

Ordre du jour :

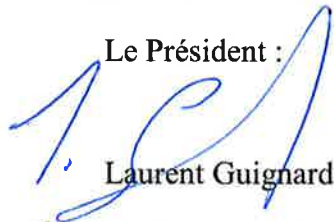
1. Signature de la liste des présences,
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019, réseau AJEMA,
5. Approbation du rapport de gestion 2018,
6. Préavis N° 3/06.2019 : Comptes de l'exercice 2018,
7. Elections statutaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs),
8. Nomination d'un(e) membre au CODIR en remplacement de Mme Carine Tinguely, démissionnaire,
9. Communication du Bureau,
10. Communications du Comité de direction ARASMAC,
11. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

Le préavis qui sera traité lors de cette séance a été transmis par courriel à toutes les communes.

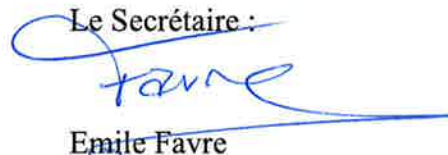
En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :


Laurent Guignard

Le Secrétaire :


Emile Favre

Annexes : p.v. de la séance du 27 septembre 2018

p.v. de la séance du 9 mai 2019, réseau AJEMA